



# **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

## **du 27 juin 2014 – 20:00**

Ordre du jour

**Approbation de la séance précédente**

**Ordre du Jour** (*rapports joints*)

### **AMENAGEMENT – URBANISME**

- 1 - VENETTE – LA PRAIRIE – 1ERE TRANCHE – CESSION D'UN TERRAIN A M. LOUREIRO
- 2 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2014
- 3 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS THULEAU-BUSSY-LARIVIERE DOUBLARD ET GOUBARD

### **EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT**

- 4 – COMMUNES DE L'ARC : ACCOMPAGNEMENT AU JARDINAGE ECOLOGIQUE

### **ADMINISTRATION**

- 5 - PRESTATIONS DE SERVICES ASSURANCES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

### **QUESTIONS DIVERSES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**S É A N C E   D U   2 7   J U I N   2 0 1 4**

**AMENAGEMENT – URBANISME**

**1 - VENETTE – LA PRAIRIE – 1ERE TRANCHE – CESSION D’UN TERRAIN A M. LOUREIRO**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRANIER, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Claude DUPRONT, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS

**Etaient absents excusés :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Anne-Marie VIVÉ, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services  
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. TRASNEL – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur par intérim  
M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Date de convocation : 18 juin 2014  
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de votants : 12

## AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT

### **1 – VENETTE – LA PRAIRIE – 1ERE TRANCHE – CESSION D'UN TERRAIN A MONSIEUR LOUREIRO**

Monsieur LOUREIRO, résidant à Venette, ZAC la Prairie 1<sup>ère</sup> tranche, rue d'Italie, a pris contact avec l'ARC.

En effet, Monsieur LOUREIRO souhaiterait pouvoir acquérir une portion de terrain en façade de sa propriété donnant directement sur la rue, afin de sécuriser la sortie de son garage formant un angle avec une allée piétonne.

Cette emprise d'environ 36 m<sup>2</sup>. a été estimée par les Domaines à 2 880 €. Monsieur LOUREIRO a accepté ce prix de cession, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de ce dernier.

Il est proposé d'accepter la cession de cette emprise de 36 m<sup>2</sup> environ au prix de 2 880 euros.

**Le Bureau Communautaire,**

**ENTENDU**, le rapport présenté par Monsieur DELANNOY,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE**, la cession d'une portion de terrain d'une superficie d'environ 36 m<sup>2</sup>, sous réserve d'ajustement de surface, au profit de Monsieur LOUREIRO afin de faciliter l'accès à sa propriété.

**AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**PRECISE**, que la recette soit 2 880 euros, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Président-Maire de Compiègne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4**

**AMENAGEMENT – URBANISME**

**2 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2014**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRANIER, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Claude DUPRONT, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS

**Etaient absents excusés :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Anne-Marie VIVÉ, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services  
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur par intérim  
M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Date de convocation : 18 juin 2014

Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de votants : 12

## HABITAT

### **2 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNEE 2014**

Par délibération du 15 décembre 2012, le Conseil d'Agglomération a autorisé la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour l'année 2013.

L'ARC s'est ainsi engagée à verser à la Fondation du Patrimoine une subvention (2 000 € pour 2013) lui permettant d'octroyer aux particuliers la subvention accompagnant les labels fiscaux.

En 2013, une subvention de 211 € a été versée par la Fondation du Patrimoine en faveur de M. et Mme GUEHAN pour des travaux de couverture de leur maison située 55 rue Carnot à Compiègne. Cette subvention correspond à 1% des travaux labellisés.

Il est proposé de reconduire cette convention pour l'année 2014.

L'engagement de l'ARC pour 2014 porterait sur une participation financière de 3 789 € intégrant le report de 1 789 € de l'année 2013.

#### **Le Bureau Communautaire,**

**ENTENDU**, le rapport présenté par Madame *FRANÇOIS*,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 18 juin 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, la mise en place pour l'année 2014 d'une aide plafonnée à 3 789 € à la Fondation du Patrimoine en vue de permettre la délivrance de labels fiscaux sur le territoire de l'ARC,

**AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette délibération,

**PRECISE**, que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 65 - article 6574.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

*Philippe MARINI*

Sénateur-Maire de Compiègne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**S E A N C E   D U   2 7   J U I N   2 0 1 4**

**AMENAGEMENT – URBANISME**

**3 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS THULEAU-BUSSY-LARIVIERE DOUBLARD ET GOUBARD**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRANIER, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Claude DUPRONT, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS

**Etaient absents excusés :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Anne-Marie VIVÉ, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services  
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur par intérim  
M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Date de convocation : 18 juin 2014  
Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de votants : 12

## HABITAT

### **3 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION "FACADES" LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS THULEAU-BUSSY-LARIVIERE DOUBLARD ET GOUBARD**

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, il a été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur des subventions communales de l'ARC en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Il est proposé que l'ARC intervienne financièrement pour soutenir cette opération dans les conditions définies par la délibération du conseil d'agglomération du 12 novembre 2011. Pour toutes les communes (y compris Compiègne), l'ARC prend en charge 30 % du montant de la subvention plafonnée à 600 €, à condition que le règlement sur la nature de travaux d'aide soit respecté.

Quatre dossiers sont présentés :

#### **◇ Dossier THULEAU– 198 rue de COMPIEGNE à VENETTE**

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 13 973,00 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de VENETTE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

#### **◇ Dossier BUSSY– 12 rue du Lieutenant Ducloux à COMPIEGNE**

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade .

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 125,00 € pour une dépense subventionnable de 9 506,95 € TTC. Ces 1 125,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 525,00 € de la Ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

#### **◇ Dossier GOUBARD – 24 rue de la 8<sup>e</sup> Division à COMPIEGNE**

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 470,00 € pour une dépense subventionnable de 8 101,18 € TTC. Ces 1 470,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 870,00 € de la Ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

#### **◇ Dossier LARIVIERE DOUBLARD – 10 rue Pasteur à COMPIEGNE**

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 500,00 € pour une dépense subventionnable de 68 030,00 € TTC. Ces 3 500,00 € proviendront pour 600,00 € de l'ARC et pour 2 900,00 € de la Ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

**Le Bureau Communautaire,**

ENTENDU, le rapport présenté par M. DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures du mercredi 18 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du jeudi 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE**, d'attribuer à :

- Monsieur **THULEAU**, une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 13 973,00 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de VENETTE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- Monsieur **BUSSY**, une subvention de 1 125,00 € pour une dépense subventionnable de 9 506,95 € TTC. Ces 1 125,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 525,00 € de la Ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- Monsieur **GOUBARD**, une subvention de 1 470,00 € pour une dépense subventionnable de 8 101,18 € TTC. Ces 1 470,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 870,00 € de la Ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.
- Madame **LARIVIERE DOUBLARD**, une subvention de 3 500,00 € pour une dépense subventionnable de 68 030,00 € TTC. Ces 3 500,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 2 900,00 € de la Ville de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

**AUTORISE**, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet,

**PRECISE**, que la dépense, sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

Philippe MARINI  
Sénateur-Maire de Compiègne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**S E A N C E D U 27 J U I N 2 0 1 4**

**EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT**

**4 – COMMUNES DE L'ARC : ACCOMPAGNEMENT AU JARDINAGE ECOLOGIQUE**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRANIER, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Claude DUPRONT, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS

**Etaient absents excusés :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Anne-Marie VIVÉ, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services  
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur par intérim  
M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Date de convocation : 18 juin 2014

Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de votants : 12

## EQUIPEMENT ENVIRONNEMENT

### **4 – COMMUNES DE L'ARC : ACCOMPAGNEMENT AU JARDINAGE ÉCOLOGIQUE**

Afin de préserver la ressource en eau potable, l'ARC a réalisé une étude sur les Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Baugy et de l'Hospice, ce dernier étant situé à Lacroix Saint Ouen.

Un périmètre pour chaque BAC a été défini, il correspond à la zone sur laquelle les activités humaines ont une influence sur la qualité de l'eau.

Le comité de pilotage de cette étude a défini un plan d'actions qui concerne toutes ces activités (agriculture, industrie, golf, assainissement, entretien des espaces verts...).

Les pratiques de jardinage et l'utilisation de produits de traitement ont un impact direct sur la qualité de l'eau, notamment lors de l'infiltration dans la nappe d'eau souterraine.

En 2013, une formation au jardinage écologique est proposée aux jardiniers des communes de l'ARC qui le souhaitent. Les séances sont régulièrement suivies par une vingtaine de jardiniers.

L'ARC souhaite proposer à l'ensemble des jardiniers des 16 communes de son territoire une sensibilisation au jardinage écologique afin de faire évoluer les pratiques.

L'objectif est que les jardiniers adaptent leurs pratiques de jardinage pour avoir de belles récoltes sans utiliser de produits chimiques, en gérant leur fertilisation azotée et protéger ainsi la qualité de la ressource en eau.

Cette sensibilisation se fera sur deux ans (un premier groupe suivra 10 séances de septembre 2014 à juin 2015, puis un second groupe suivra 10 séances de septembre 2015 à juin 2016) et s'adaptera aux saisons et aux situations des jardiniers qui seront réunis en groupe de maximum 20 personnes. Ce fonctionnement pourra être modulable suivant les besoins. Les thèmes abordés seront notamment les amendements (composts, engrais naturels...), la lutte contre les ravageurs et les maladies, la biodiversité, le désherbage...

Un approfondissement est proposé au groupe ayant suivi la formation en 2014.

Il est proposé que l'accompagnement soit pris en charge financièrement par l'ARC. Le coût estimatif est d'environ 12 000€ pour 28 demi-journées réparties sur un an. L'Agence de l'eau participerait à hauteur de 80%. Il resterait donc 2 400€ à la charge de l'ARC.

Aussi, il est proposé de retenir la mise en place d'un accompagnement au jardinage écologique pour les jardiniers des 16 communes de l'ARC pour un montant de 12.000 € pour 28 demi-journées réparties sur deux ans et de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau.

Une consultation est actuellement en cours auprès d'organismes spécialisés dans ce domaine.

**Le Bureau Communautaire,**

ENTENDU le rapport présenté par Madame LE CHAPELIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 17 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la mise en place d'un accompagnement au jardinage écologique pour l'ensemble des jardiniers des 16 communes de l'ARC dans le cadre de la protection du captage de l'Hospice.

**DECIDE** de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau.

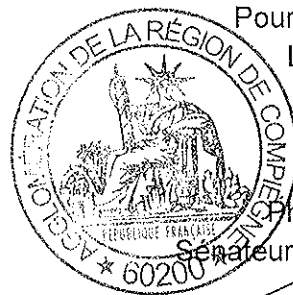
**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

**PRECISE**, que la dépense sera inscrite au Budget Eau, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Sénateur-Maire de Compiègne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**S É A N C E   D U   2 7   J U I N   2 0 1 4**

**ADMINISTRATION**

**5 - PRESTATIONS DE SERVICES ASSURANCES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Le vingt sept juin deux mille quatorze à 20h00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRANIER, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Claude DUPRONT, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS

**Etaient absents excusés :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Bernard HELLAL, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Anne-Marie VIVÉ, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO – Directeur Général des Services  
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. TRASNEL – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur par intérim  
M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne

Date de convocation : 18 juin 2014

Date d'affichage : 20 juin 2014

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de votants : 12

## ADMINISTRATION

### **5 - PRESTATIONS DE SERVICES ASSURANCES – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

En application de la Directive 92/50/CEE du 18/06/1992, il est fait obligation aux Collectivités Publiques, avant la passation de leurs contrats d'assurances, d'organiser une mise en concurrence.

Ces prestations d'assurances sont soumises au Code des Marchés Publics.

Certains contrats actuels de l'A.R.C., souscrits pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010, vont prendre fin au 31 Décembre 2014, et l'A.R.C. se doit de mettre en place une consultation de prestataires spécialisés.

La mise en œuvre de cette affaire (audit, mise en concurrence, analyse des offres) a été confiée à la Société PROTECTAS, Conseil en Assurances, dont les bureaux sont situés 14, Place Georges Pompidou à NOISY-LE-GRAND (93160).

Les différents risques à couvrir sont :

- **RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES**
- **PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ELUS**
- **FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES**

Il a été prévu au Cahier des Charges une durée des contrats de 3 ans, avec possibilité pour les deux parties de résiliation annuelle, sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> Janvier.

Les offres seront évaluées et jugées selon les critères ainsi présentés :

- ✓ *La nature et étendue des garanties, qualité des clauses contractuelles,*
- ✓ *La tarification,*
- ✓ *Les modalités de procédures de gestion des dossiers,*
- ✓ *Du pourcentage d'apérition – placement de la co-assurance.*

Le coût prévisionnel annuel des prestations représente 60.000 Euros T.T.C.

Au vu des éléments qui sont présentés, il est demandé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre la consultation et signer les marchés avec les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur *GRAMIER*,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 19 juin 2014,

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre la consultation et  
et à signer les marchés avec les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Président,

*Philippe MARINI*  
Philippe MARINI

Châtelier-Maire de Compiègne